



SECTION
DEL
AISNE

COMPTE RENDU – CTL DU 4 avril 2016

FERMERA ? FERMERA PAS ?

Présidé par Monsieur Jacques Mollon, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aisne, le comité technique local était réuni le mardi 4 avril 2017 en deuxième convocation après le boycott unanime des OS à la première convocation le 21 mars.

✓ Les opérations de restructuration du réseau pour 2018.

Avant de procéder à l'énumération des "sacrifiés" au 1^{er} janvier 2018, nous rappellerons ici les mots de la direction sur le sujet : *"Les projets évoqués (...) ne sont pas validés par la Direction Générale et n'ont pas été portés à l'arbitrage ministériel. Compte tenu du calendrier électoral et de la période de réserve qui court du 24 mars au 18 juin 2017, aucune démarche de concertation interne et externe n'est engagée"*.

En clair, les projets de fermetures de la direction départementale ne seraient définitivement validés, au mieux, qu'à la mi octobre. De fait ce point n'était présenté aux organisations syndicales que pour information.

Avec un tel resserrement du calendrier il aurait peut être été préférable d'attendre une année (ou, pourquoi pas, de tout arrêter), plutôt que de faire dans la précipitation !

Devraient probablement donc fermer au 1^{er} janvier 2018 les postes suivants :

- Trésorerie de **SAINT SIMON FLAVY** avec transfert des missions SPL (service public local) vers la trésorerie de St QUENTIN MUNICIPALE et de la mission recouvrement de l'impôt vers le SIP de St QUENTIN.
- Trésorerie de **COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE** avec transfert des missions SPL (M14) vers la trésorerie d'ANIZY LE CHATEAU, de la mission hospitalière (M22) vers la trésorerie de LAON Centre Hospitalier et transfert de l'IR vers le SIP de CHAUNY.
Cette opération s'accompagnerait de la spécialisation SPL de la trésorerie d'ANIZY LE CHATEAU, avec transfert de l'IR vers le SIP de LAON et transfert de la gestion des budgets hospitaliers (M21) vers la trésorerie de LAON CH.
- Trésorerie de **LA CAPELLE** : transfert des missions SPL vers la trésorerie du NOUVION EN THIERACHE et transfert du recouvrement de l'impôt sur le SIP d'HIRSON.
Cette opération s'accompagnerait de la spécialisation de la trésorerie du NOUVION EN THIERACHE avec transfert de l'impôt vers le SIP de GUISE

Viennent ensuite ce que la direction appelle pudiquement les "restructurations non visibles" (sans fermeture de site) :

- la spécialisation SPL de la trésorerie de LA FERRE, avec transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP de CHAUNY et LAON (selon le principe d'unicité de service pour l'assiette et le recouvrement) et transfert de la gestion des budgets hospitaliers (M21) vers la trésorerie de SAINT QUENTIN CH ;
- la spécialisation de la trésorerie de VERVINS avec transfert de l'impôt vers les SIP de LAON,



SECTION
DEL'
AISNE

HIRSON et GUISE (selon le principe d'unicité de service pour l'assiette et le recouvrement).

- la spécialisation du SIP-SIE de GUISE sur la gestion des particuliers avec transfert de la partie SIE sur le SIE de SAINT-QUENTIN ;
- la spécialisation du SIP-SIE de CHAUNY sur la gestion des particuliers avec transfert de la partie SIE sur le SIE de LAON.

Concernant la spécialisation des SIP-SIE, après donc Chauny et Guise en 2018, ce sera le tour du SIP-SIE de Hirson en 2019, il sera ensuite beaucoup plus aisé de fusionner les SIE ...

Un premier temps envisagée pour 2018, la fusion des SPF de St Quentin et Hirson est reportée sine die, faute d'application fonctionnelle (les bases FIDJI ne seraient fusionnées, .au mieux, qu'en 2019).

Les mêmes qui nous imposaient des formations de déontologie, véritables pertes de temps et d'argent, s'affranchissent sans vergogne du sens du service public en détruisant le dernier réseau de proximité de l'Etat.

✓ **Nouveau règlement intérieur applicable aux CTL de l'Aisne**

Comme nous l'avons une nouvelle fois rappelé dans notre déclaration liminaire, cette décision unilatérale du "Dictateur Général" , réduit de façon drastique les droits des représentants du personnel et de fait les possibilités de défense des agents. Il s'agit là d'un véritable déni de dialogue social, mais depuis quelques temps nous sommes malheureusement habitués à ce genre de pratiques de la part d'une Direction Générale de plus en plus éloignée de la réalité du quotidien de ses agents.

✓ **Autres points de l'ordre du jour soumis à l'avis des représentants du personnel.**

- Approbation des procès verbaux des CTL du 1/12/2015. **Vote FO : POUR**
- Approbation de l'arrêté désignant le comptable du SIE en charge de l'établissement des Avis de Mise en Recouvrement dans le cadre du recouvrement des créances patrimoniales. **Vote FO : refus de vote.** *Il est assez curieux de demander l'avis des élus sur un arrêté de désignation d'un comptable.*
- Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de RIBEMONT, GUIGNICOURT et MARLE. **Vote FO : refus de vote.** *Les élus F.O.-DGFIP, comme pour toutes les modifications d'horaires d'ouverture au public, imposées par les suppressions d'emplois, ont refusé de prendre part au vote, estimant que la direction générale est seule responsable de ce recul du service public.*

✓ **Autres points d'information.**

- Pour la 3ème vague de recrutement des "services civiques" (du 6 avril au 5 décembre 2017), la DDFiP de l'Aisne a retenu 3 candidats pour les SIP de Laon, Hirson et St Quentin.